



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 51801

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le statut des assistants dentaires. Bras droit des praticiens dentaires, ces professionnels effectuent aussi bien des tâches propres à la médecine dentaire (aide opératoire, préparation et stérilisation des instruments, ...) que des tâches administratives (secrétariat, gestion des dossiers des patients, du planning, tenue de la comptabilité,...). Toutefois, malgré les nombreuses fonctions qu'ils doivent remplir, les assistants dentaires ne sont pas actuellement inscrits au code de la santé publique. Lors de la précédente législature, ce débat avait fait l'objet d'un large consensus dans le cadre de l'adoption d'une proposition de loi mais les dispositions relatives à la reconnaissance de la profession d'assistant dentaire avaient été censurées par le Conseil constitutionnel au motif qu'il s'agissait de cavaliers législatifs. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour inscrire cette profession au code de la santé publique.

Texte de la réponse

A ce jour, le métier d'assistant dentaire est encadré par la convention collective nationale des cabinets dentaires du 17 janvier 1992. Depuis 2005, une partie des organisations professionnelles de chirurgien-dentiste milite pour l'introduction dans le code de la santé publique de la profession d'assistant dentaire. Un rapport de l'IGAS de juin 2013 « Evaluation des pratiques et de l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste » a souligné l'intérêt d'introduire la profession dans le code de la santé publique. L'examen en première lecture du projet de loi de modernisation de notre système de santé par l'Assemblée nationale a permis de consacrer cette création dans le code de la santé publique, de préciser le contenu des fonctions d'assistant dentaire ainsi que les conditions de diplôme permettant l'exercice de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51801

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2208

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3911